

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

AMENDEMENT

N ° AS39

présenté par

M. Bentz, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin,
M. Muller, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
